



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 27 mars 2015

CONVOCATION

Date : 20 mars 2015

Affichée le : 20 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi vingt sept mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33
Pouvoirs : 5
Absents : -

Etaient présents : M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Sébastien PONIATOWSKI – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Michel PASSANT – Mme Agnès TELLIER – M. Alphonse PAGNON – M. Michel LE MEUR – M. Michel VRAY – Mme Julita SALBERT – Mme Martine LÉONHARDT – M. François DELAIS – M. Morgan TOUBOUL – Mme Josette LARROUSSE – M. Bruno DION – Mme Armelle CHAPALAIN – Mme Alexandra GILLARDIN – M. Joël MOREAU – Mme Danièle DEBOUT – Mme Sylvie BRIÈRE – M. Grégor DOERING – Mme Elisabeth DELMAS – M. Olivier HEUZÉ – Mme Carole BOULANGER – M. Thierry LEFÈVRE – Mme Nadège FAUL.

COMPTE RENDU

Affiché le : 3 avril 2015

Absents représentés

Mme Elodie THABOUREY
Mme Annie PARAGE
Mme Aurélie PROCOPPE
M. Gérard BRUNEL
M. Thierry MALHERBE

Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD
Pouvoir à Mme Sylvie BRIÈRE
Pouvoir à M. François DELAIS

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL

Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité et sans observation le procès verbal du 19 décembre 2014

▪ **Point supprimé n° 17 :** Garantie d'emprunt Opievoy /Bouygues Immobilier

▪ **Informations du Maire**

Manifestations :

- Vendredi 27 mars* - Inauguration pour l'ouverture du Loft à 19 h après le Conseil Municipal.
- Samedi 28 mars* - Remise du prix 2015 de la Citoyenneté à Martine LÉONHARDT, au Château de Grouchy à Osny.
- Dimanche 29 mars* - Elections Départementales (second tour).
10 h 30 - Visite guidée de la Ville proposée par l'Office de Tourisme.
- Du lundi 30 mars au vendredi 3 avril* - Bourse aux vêtements à la Maison de L'Isle-Adam organisée par l'Association des Familles de L'Isle-Adam.
Dépôt lundi – Vente mardi et mercredi – Retrait des invendus vendredi.
- Dimanche 5 avril* - de 10 h à 12 h - Chasse aux œufs de Pâques dans les Jardins du Castelrose organisée par le Comité des Fêtes.
- Lundi 6 avril* - Brocante de Nogent.
- Dimanche 12 avril* - Représentation théâtrale par la Compagnie de la lisière à la MIA.

- Samedi 18 et
Dimanche 19 avril* - Foire Horticole dans les jardins du Castelrose et animations sur le marché (le dimanche).
- Samedi 25 et
Dimanche 26 avril* - Concours Agility et Fly Ball au Parc Manchez organisé par le Club Canin.
- Dimanche 26 avril* - 14 h à 18 h - Après-midi dansant organisé par le Comité des Fêtes à la Maison de L'Isle-Adam.
- Vendredi 8 mai* - Commémoration 2^{ème} Guerre mondiale.
- Du mercredi 6
au mardi 12 mai* - Bourse aux jouets à la Maison de L'Isle-Adam organisée par l'Association Pirouette.
- Dimanche 17 mai* - 11 h - Animation Marché : représentation théâtrale sur le thème des Contes de Perrault et remise des prix suite au concours des vitrines lors du carnaval dans les Jardins du Castelrose.
- Lundi 25 mai* - Brocante des commerçants de Pentecôte.

- **Hommage à Jean-Pierre RENARD**

Conseiller Municipal en charge des sports de 2001 à 2008, il était un membre actif de l'Office Municipal des Sports. Très apprécié de ses collaborateurs et compétent dans les différentes missions qui lui ont été confiées, il a, en outre, collaboré avec enthousiasme à la réalisation du gymnase Amélie Mauresmo, inauguré en 2008.

Président de l'athlétique club de L'Isle-Adam pendant 25 ans, il est à l'origine de la célèbre course pédestre des 20 km de L'Isle-Adam, épreuve qualificative au championnat de France.

A côté de son investissement personnel pour la commune et son association, Jean-Pierre Renard a réalisé une brillante carrière professionnelle où il débute comme ingénieur au sein d'Alcatel pour terminer sa carrière en tant que directeur des relations internationales dans la même maison.

Disparu le 7 mars dans sa 75^{ème} année, suite à une longue maladie, Il laissera le souvenir d'un homme généreux et attachant.

- **Opération de mécénat pour la réfection des cabines de la Plage :**

Partenariat de la ville et de la fondation du patrimoine pour récolter des dons afin de financer la rénovation des cabines de la plage.

- Pour les particuliers :

Impôts sur le revenu : don déduit à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôts sur l'IR)

ISF : don déductible à 75% (dans la limite de 50 000 € - limite atteinte quand le don est de 66 666 €). Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts sur l'ISF

- Pour les entreprises (sauf celles ayant œuvré sur le chantier de restauration) : don déduit à hauteur de 60 % de l'Impôt sur les sociétés (dans la limite de 5 % du chiffre d'Affaire).

Don :

- à renvoyer à la Fondation du patrimoine - Les cabines de la plage de L'Isle-Adam

Délégation régionale Ile-de-France - 8 passage du Moulinet - 75013 Paris.

Ordre sur le chèque : Fondation du patrimoine - Les cabines de la plage de L'Isle-Adam

- à faire en ligne: www.fondation-patrimoine.org/29067

Travaux :

- **Plage :** l'armoire électrique sous le bassin record a été remplacée, ainsi que la porte d'accès côté pédiluve. Cette dernière n'était pas aux normes.
Inauguration le samedi 4 juillet, puis ouverture officielle le dimanche 5 juillet.
Fermeture le 1^{er} septembre.
- **Stade Philippe Grante :**
Les fenêtres des anciens vestiaires, qui dataient de 1972, ont été remplacées.
Les douches ont été rénovées depuis le début de l'hiver.
Le city stade de la Garenne est presque achevé.
- **Complexe sportif Amélie Mauresmo :**
Différents travaux d'étanchéité ont été rendus nécessaires en raison des soucis récurrents de la toiture, il s'agit de la réfection des descentes de gouttières ainsi que l'étanchéité et de l'isolation de la façade est.
- **Tennis Adamois :**
Pose d'un grillage autour des courts de tennis n°2 et n°3 et la mise en place de serrures à programmation pour réguler les entrées et sorties (Club House).
- **Zone de biodiversité :**
La réception du cahier des charges est prévue pour le mois de mai.
Le nettoyage de la mare du Débuchet a été effectué.
- Les travaux du **Castelrose** (couverture et ravalement) sont en cours de réception.
- La mise en peinture des fenêtres de la **Mairie** par les services de la Ville a débuté semaine dernière.

Voirie :

- **Rue Chantepie Mancier :** la fin des travaux d'enfouissement est prévue en avril. Les travaux de voirie débiteront fin mai, début juin. Le chantier sera terminé pour septembre.
- **Avenue de Paris** (entre la station Total et la Mairie) : le Conseil Général du Val d'Oise prendra en charge les travaux d'enfouissement de réseaux.
Il reste à faire l'enfouissement sur un dernier tronçon de la rue de Pontoise.

Divers :

- La mise en place du **Conseil des Sages** s'est tenue le 30 janvier dernier.
Le prochain Conseil des Sages est programmé au mois de mai (environ 3 par an).
Domaine des compétences pour le mandat 2015-2020 : ses objectifs se déclinent autour des axes suivants :
 - promouvoir la démocratie locale en enrichissant les rapports de la population avec les élus dans un cadre de rapprochement des générations.
 - Promouvoir l'éducation civique.
 - Faire appel à l'expérience des aînés, mémoire vivante de la commune, dans la vie de la cité.

Rôle : Assemblée consultative, le Conseil des Sages est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis elle éclaire le Conseil Municipal sur : les projets de la commune, les problèmes intéressant la vie de la collectivité Adamoise, et la formation civique des Adamois.

Nouvelle mission 2015 :

- Celle du civisme, du bien vivre ensemble dans une communauté de vie.
Ainsi, le Conseil des Sages doit avoir un rôle éducatif et rappeler les droits et devoirs à chacun dans une collectivité.
- Celle de la sécurité (dans le cadre du projet municipal vigilance citoyenne).

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : M. Hubert TARDIF
- Vice-Présidente : Mme Françoise GOURBEAULT
- Secrétaire : Mme Madeleine MOLLET

Les travaux sont organisés en 2 commissions :

Commission Education Civique, Sécurité et Vie sociale.

Commission Cadre de vie et Vie économique.

- La Ville s'est engagée sur le projet de **construction de logements pour les Gendarmes** de L'Isle-Adam qui sera sur l'emprise des serres, rue de Villiers-Adam.
- **5 @** maintenus : une réunion est programmée à propos du site de la Ville.
Le 3 février, la commune a obtenu pour la 8^e année consécutive le label le plus élevé des Villes Internet (seulement 2 communes dans le Val-d'Oise ont ce label). Afin de le conserver, il sera nécessaire de faire preuve de créativité.
- Victoire en appel de la Ville dans **l'affaire Halmaert** (infraction à l'urbanisme), condamnés à démolir sous astreinte.
- Point sur le **marché** :

Diverses animations sont programmées tous les 3^{ème} dimanches de chaque mois.

Depuis février des navettes au départ des communes avoisinantes ont été mises à disposition pour les usagers du marché tous les vendredis matin. Trois circuits sont proposés permettant de rester sur le marché au minimum 1 h 15.

- La **clinique Conti** va se doter d'un IRM (projet d'extension). Les travaux vont durer 6 mois.

Un centre de kinésithérapie s'est ouvert (pas encore pour la partie balnéothérapie) : la date de l'inauguration est prévue le vendredi 5 juin à 11 h (sous réserve).

Les actionnaires de la clinique vont changer (Groupe VEDICI).

- Fermeture de la **Maison de L'Isle-Adam** : le déménagement des équipes du CALVA se fera dernière semaine d'août/ 1^{er} semaine de septembre vers l'Espace Michel PONIATOWSKI. La fermeture complète est programmée pour le 31 décembre 2015.

Aucune activité ne se tiendra durant l'année 2016 sauf ouverture exceptionnelle.

- **Le Syndicat TRIOR** situé à Champagne sur Oise est composé de 3 parties : déchetterie, traitement des ordures ménagères, et centre de tri sélectif, pour 28 communes des environs.

Un audit a été effectué sur les poubelles bleues (bouteilles plastiques, flacons, cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, journaux). En moyenne 25 % d'erreurs, L'Isle-Adam se situe en dessous (22.50 %). Toutefois, il y a de grosses erreurs malgré la distribution du fascicule. Il est nécessaire de sensibiliser les habitants. De plus, Trior tient à sensibiliser les habitants résidant en pavillon en ce qui concerne la production de compost.

Délibération : n° 2015-03-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 102-2014 à 117-2014 prises en 2014

Puis n° 01-2015 à 16-2015 et n° 18-2015 à 23-2015 prises en 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte des décisions n° 102-2014 à 117-2014 prises en 2014, celles en 2015 du n° 01-2015 à 16-2015 et n° 18-2015 à 23-2015 par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2015-03-02

Rapport n° 2 – Compte de Gestion- Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2015-03-03

Rapport n° 3 – Compte de Gestion 2014 - Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2015-03-04

Rapport n° 4 - Compte Administratif 2014 - Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Compte Administratif de la Ville 2014 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 1 492 828,74 €, et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 2 820 827,90 €.

Le résultat global de clôture du Compte Administratif 2014 se solde par un excédent de 1 327 999,16 €.

Le résultat net de l'exercice 2014 de la Ville, intégrant au résultat global excédentaire de clôture le solde des Restes à Réaliser, s'élève à la somme de **475 936,12 €.**

- **Constate** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2015-03-05

Rapport n° 5 – Compte Administratif 2014 – Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Compte Administratif de la Plage 2014 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 176 248,52 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 681 175,82 €.

Le résultat global de clôture du Compte Administratif 2014 se solde par un excédent de **504 927,30 €**.

Le résultat net de l'exercice 2014 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser, s'élève à la somme de **37 772,57 €**.

- **Constate** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2015-03-06

Rapport n° 6 – Affectation du résultat 2014 au budget 2015 - Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2014 pour un montant de **2 344 891,78 €** à l'article 1068 du budget 2015 de la ville, le solde de 475 936,12 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2015.

Délibération : n° 2015-03-07

Rapport n° 7 – Affectation du résultat 2014 au budget 2015 - Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2014 pour un montant de 643 403,25 € à l'article 1068 du budget 2015 de la Plage, le solde de 37 772,57 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2015.

Délibération : n° 2015-03-08

Rapport n° 8 – Vote des taux d'imposition de 2015 des contributions directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les taux, ainsi qu'il suit :

Libellés	Taux de référence communaux de 2014 (recalculés)	Taux de référence proposés pour 2015	Variation des taux / (n-1)
TH - Taxe d'habitation	24,22%	24,22%	0 %
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,44%	18,44%	0 %
TFPNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91,38%	91,38%	0 %
CFE - Contribution Foncière des Entreprises	27,94%	27,94%	0 %

Le produit fiscal attendu est de 11 324 773 €.

Rapport n° 9 – Subventions complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et pour 1 abstention,

- **Décide** l'attribution d'une subvention complémentaire pour :
 - . le Centre CCAS pour un montant de 70 000 €
 - . le SIPIAP pour un montant de 81 000 €.

Rapport n° 10 – Décision Modificative n° 1 au budget de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2015 de la Ville pour la somme de 5 952 794,73 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartis comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 5 385 394,73 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 567 400,00 €

Rapport n° 11 – Décision Modificative n° 1 au budget de la Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Décision Modificative n° 1 (budget supplémentaire) de l'exercice 2015 de la Plage pour la somme de 706 175,82 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes 668 403,25 euros.

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 37 772,57 euros.

Rapport n° 12 – Création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** à compter du 1^{er} avril 2015 la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 26/35^{ème} au tableau des emplois.
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi soient et seront inscrits au budget de chaque année au chapitre prévu à cet effet.

Rapport n° 13 – Tarifs – Musée (Demie-journée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs suivants :
Ateliers enfants en période scolaire : ½ journée rentrée 2015 (par enfant).
Ecoles Adamoises 4.50 euros
Ecoles hors de L'Isle-Adam 9.50 euros

Rapport n° 14 – Tarif – Carte de Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions ci-dessous.

Pour la saison 2015, les personnes éligibles à la carte plage à 15 euros sont :

- Les enfants adamois de 5 ans (nés avant le 4 juillet 2010) jusqu'à l'anniversaire de leurs 19 ans (y compris ceux fêtant leur 19^{ème} anniversaire au cours de la saison de la plage qui y auront droit pour l'ensemble de la saison).
- Les adamois de 60 ans et plus (y compris ceux fêtant leur 60^{ème} anniversaire au cours de la saison de la plage, soit entre le 4 juillet et le 30 août 2015).
- Les grands-parents adamois habitant depuis plus d'un an à L'Isle-Adam, qui souhaitent amener leurs petits-enfants (aux mêmes conditions d'âge que les enfants adamois) à la plage. Ils devront acquérir une carte d'entrée par bénéficiaire.
- Les agents municipaux, leurs conjoints et enfants.

Cette carte individuelle sera **à retirer à la Plage de L'Isle-Adam** lors des permanences assurées **les mercredis de 14 h à 18 h et les vendredis de 10 h à 18 h 30 du 13 mai au 26 juin 2015** munis des documents suivants :

- Une carte d'identité, un passeport ou un livret de famille pour justifier de l'identité et de la date de naissance.
- La dernière taxe d'habitation sur L'Isle-Adam ou le dernier avis de non imposition et pour les nouveaux arrivants le bail de location ou l'attestation de propriété.
- Une photo d'identité récente de moins de 6 mois, format identité.
- Une autorisation parentale à l'attention des grands-parents.

Cette carte sera délivrée gratuitement à partir et pour le 3^{ème} enfant de la même fratrie et les suivants.

Rapport n° 15 – Tarifs Enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs Enfance (Vacances scolaires et Mercredi – Accueil de Loisirs – TAP).

Délibération : n° 2015-03-16

Rapport n° 16 – Barème des participations Petite Enfance - PSU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** les applications.

Délibération : n° 2015-03-17

Rapport n° 18 – Cession de la parcelle – 112 Avenue des Bonshommes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la cession de la parcelle AY 67 à la société Immobilière 3F, pour un montant de 750 000 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes se rapportant à cette transaction.
- **Charge** Maître ANNEBICQUE de la préparation de tous les actes correspondants.

Délibération : n° 2015-03-18

Rapport n° 19 – Acquisition de la parcelle AA32 (Lieu dit la Petite Plaine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition par la Ville de la parcelle AA 32, d'une contenance cadastrale de 10 098 m², pour un montant de 7400 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

Délibération : n° 2015-03-19

Rapport n° 20 – Protocole foncier entre la Ville de L'Isle-Adam et Eiffage Aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la conclusion d'un protocole d'accord foncier entre la Ville de L'Isle-Adam et la société EIFFAGE Aménagement dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales liées au futur Port de Plaisance.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : n° 2015-03-20

Rapport n° 21 – Mise à disposition d'œuvres d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le don de deux estampes originales (« Quai de l'Oise – L'Isle-Adam » - et « Cathédrale Saint-Benoit de Castres »).
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce don.
-

Délibération : n° 2015-03-21

Rapport n° 22 – Demande de subvention de fonctionnement pour le Musée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions de fonctionnement auprès de différents organismes.

Délibération : n° 2015-03-22

Rapport n° 23 – Signature de la convention de « Mesure de responsabilisation » avec le Collège

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

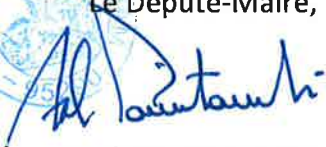
- **Approuve** la mise en place de mesures de responsabilisation en partenariat avec le Collège Pierre et Marie Curie.
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention encadrant la mise en œuvre de ces mesures.

Rapport n° 24 – Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves – Bilan de l'année scolaire 2013/2014

Le Conseil Municipal,

- **Prend** acte du bilan de l'année scolaire 2013/2014 du SITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.


Le Député-Maire,

Axel PONIATOWSKI